

◀ 1^{er} degré ▶

Halte à la précarité !

Les contractuel-le-s enseignant-e-s sont une réalité dans le second degré depuis longtemps, avec près de 7% des personnels. En revanche, le premier degré était jusqu'à présent à l'abri. Dorénavant ce n'est plus le cas. Cette année encore, dans de nombreux départements, des dizaines d'enseignant-e-s précaires sont affecté-e-s dans des écoles.

En effet, depuis plusieurs années, les DSDEN ont de plus en plus recours aux enseignant-e-s contractuel-le-s pour couvrir les besoins éducatifs dans le premier degré. C'est le résultat de deux phénomènes : d'une part les postes sont créés en nombre insuffisants ; d'autre part, les jurys ne pourvoient pas suffisamment les postes créés. Le niveau des candidat-e-s baisse, déplorent-ils, comme si c'était un phénomène inéluctable et que la mastérisation n'était pas un frein énorme pour nombre de vocations.

Cette situation entraîne des dysfonctionnements considérables. Pour les élèves, les familles et les écoles, cela signifie des personnels non formés, parachutés devant des classes, sans aucune formation. Pour les personnels contractuels, cela signifie une absence de droits inacceptable, comparativement aux titulaires : absence de grille de rémunération et de modalités transparentes d'avancement, mobilité subie avec une affectation aléatoire hors de tout contrôle paritaire, aucune garantie de pérennité de l'emploi... Et pour tous, cela signifie une remise en cause du statut de fonctionnaire, celui-ci n'étant plus la norme

incontournable dans les écoles, même pour les personnels enseignant-e-s.

L'ouverture de listes complémentaires, si elle permet de faire face aux besoins, ne peut pas être une solution pérenne. La seule solution pour garantir les conditions de travail et d'étude de tous, c'est qu'à chaque mission de service public corresponde un emploi statutaire, comme le prévoit le statut général de la fonction publique. Pour cela, la seule solution sérieuse réside dans l'arrêt du recours à la précarité, et la titularisation sans condition de toutes et tous. Et pour faire face à l'« accroissement temporaire des besoins », fondement juridique du recours aux enseignant-e-s contractuels, la solution est simple : ouvrir des postes en nombre suffisants pour couvrir les besoins, et rendre les conditions de travail – et d'études pour y arriver – suffisamment favorables pour arrêter de s'entendre dire que le métier n'est plus attractif.

Pour arrêter le recours à la précarité dans le premier degré, la Fédération SUD éducation revendique :

- la création de postes à hauteur des besoins**
- l'arrêt du recours à la précarité et la titularisation de toutes et tous**
- l'abrogation de la mastérisation**
- l'amélioration des conditions de travail**